Envoyé en préfecture le 13/12/2019
Reçu en préfecture le 13/12/2019
Affiché le 17 DEC. 2019
ID : 083-218300424-20191210-DCM2019_156-DE
N°2019/1350

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : **29**

Présents : **21**
Représentés : **2**

Qui ont pris part à la délibération : **23**

Date de la convocation : **25/11/2019**

Date d'affichage : **04/12/2019**

de la Commune de COGOLIN
Séance du MARDI 10 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix décembre à 19h30 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE Maire,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Christelle DUVERNET - Anthony GIRAUD - Gaëtan MULLER - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI – Erwan DE KERSAINTGILLY -

POUVOIRS : Renée FALCO à Audrey TROIN / Patricia PENCHENAT à Marc Etienne LANSADE /

ABSENTS : Rémy FÉLIX - Monique LEBLANC - Sébastien MACREZ - Jonathan LAURITO - Jeanne LAURITO - Manuel REQUIN -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

La commune de Cogolin organise, au travers du service Animation-Jeunesse, un accueil de loisirs périscolaire « Centre Ados » destiné à élaborer et mettre en place les projets des adolescents.

Afin de répondre aux attentes des adolescents et d'adapter au mieux la structure durant les vacances, l'équipe d'animation instaure un projet « OBJECTIF VACANCES » qui a pour objectif de mener des actions pour financer leur départ en vacances. Il se déroulera durant l'année scolaire 2019/2020 pour l'organisation d'un séjour durant les vacances de la Toussaint 2020.

Les actions peuvent concerner la tenue d'une buvette aux différents évènements organisés par le service animation jeunesse, l'organisation de tournois sportifs ou d'évènements culturels, la confection et la vente d'objets à thème, etc.

N° 2019/156
FIXATION DES TARIFS DES EVENEMENTS DU CENTRE ADOS – MODIFICATION

Envoyé en préfecture le 13/12/2019
Reçu en préfecture le 13/12/2019
Affiché le 17 DEC. 2019
ID : 083-218300424-20191210-DCM2019_156-DE

CM du 10/12/2019

N° 2019/156

FIXATION DES TARIFS DES EVENEMENTS DU CENTRE ADOS – MODIFICATION

Afin de pouvoir mener ces différentes actions dans le cadre du Centre ados, le Conseil municipal a fixé, par délibération du 8 octobre 2019, les tarifs des prestations du centre.
Pour être conforme aux instructions comptables régissant les régies de recettes, il convient de modifier certains tarifs, d'en créer de nouveaux et de prévoir la possibilité de percevoir des dons au bénéfice du service.

Les tarifs sont les suivants :

PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS

Dénomination	Prix à l'unité
Viennoiserie, gâteau, biscuit	1,00 euro
Paquet de chips	1,00 euro
Paquet de bonbons, barre chocolatée	1,00 euro
Part de pizza, quiche, tarte salée	1,50 euros
Crêpe, gaufre	2,00 euros
Sandwich, panini	3,00 euros
Bouteille d'eau minérale/ eau pétillante (petite bouteille)	1,00 euro
Briquette de jus de fruits	1,00 euro
Boisson gazeuse non alcoolisée type soda (canette)	2,00 euros
Boisson gazeuse non alcoolisée type soda (verre)	1,00 euro

PRODUITS ET/OU OBJETS

Dénomination	Prix à l'unité
Calendrier	3,00 euros
Vêtement	0,50 euro
Paire de chaussures	3,00 euros
Jouet	3,00 euros
Jeu de société	5,00 euros
Jeu vidéo	5,00 euros
Livre	1,00 euro
CD gravé avec photos du service animation jeunesse	2,00 euros
Petit mobilier (tabouret, étagère, tableau...)	5,00 euros
Décoration, objet fabriqué selon une thématique	2,00 euros

Envoyé en préfecture le 13/12/2019
Reçu en préfecture le 13/12/2019
Affiché le 17 DEC. 2019
ID : 083-218300424-20191210-DCM2019_156-DE

CM du 10/12/2019

N° 2019/156

FIXATION DES TARIFS DES EVENEMENTS DU CENTRE ADOS – MODIFICATION

DROIT D'ENTREE AUX EVENEMENTS PREPARES PAR LES JEUNES DU CENTRE ADOS

Dénomination	Prix par participant
Tournoi sportif	3,00 euros
Soirée du jeu	5,00 euros
Balade gourmande	5,00 euros
Bourse aux jouets	5,00 euros
Loto des enfants	5,00 euros
Tournoi culturel et artistique	3,00 euros
Soirée dansante	5,00 euros
Opération « Nettoyage voiture »	5,00 euros

Vu la délibération n° 2019/123 du 8 octobre 2019,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- FIXE les tarifs des évènements du Centre Ados, comme exposés ci-dessus,
- ABROGE la délibération n°2019/123 du 8 octobre 2019.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A l'UNANIMITE**.

Le Maire,

MAIRIE DE COGOLIN
REPUBLIQUE FRANÇAISE
VAR

Marc Étienne LANSADE